

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE " ARENA PARK" A VILLEURBANNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aréna Développement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pierre Mouravy

RCS / SIRET

| | | | e | n | c | o | u | r | s |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44° d) Équipements sportifs et aménagements associés. 41° a) Parking 476 places	Équipement multifonctionnel (sport, culture et business) susceptible d'accueillir jusqu'à 12 000 personnes en version spectacle (10 700 places en configuration match de basket). 30 000 m ² de Surface de plancher aménagée sur une terrain de 17 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'une salle multifonctionnelle à vocation sportive, culturelle et événementielle à l'emplacement du stade Georges Lyvet situé le long de la rue Marcel Cerdan à Villeurbanne.

Cet établissement, dont la fonction première est d'accueillir le club de L'ASVEL, s'organisera sur 5 niveaux + 1 niveau enterré de parking sous l'emprise de la salle. Des salons, salles de conférences, boutiques ou services de restauration seront également intégrés dans l'enceinte et fonctionneront soit pendant les différentes manifestations, soit indépendamment.

La topographie particulière du site permettra d'aménager deux entrées dans la future Arena Park, l'une en relation directe avec la rue Marcel Cerdan, l'autre en contrebas de 10,00m environ, via un grand parvis se développant suivant un axe perpendiculaire au canal de Jonage.

Quelques travaux de démolitions préalables seront nécessaires pour la réalisation de l'opération (gradins béton existants, buvette, sanitaires et vestiaires, bâtiment de stockages).

4.2 Objectifs du projet

4 principaux objectifs se dégagent du projet :

- Accompagner le club de l'Asvel dans son développement et lui donner la possibilité de disputer des compétitions dans une salle pouvant accueillir 10 700 supporters, ce que ne permet la salle existante (Astroballe).
- Accueillir sur la Métropole Lyonnaise de nouveaux évènements sportifs et culturels, dans une enceinte pouvant accueillir 12 000 spectateurs en configuration concert.
- Offrir aux entreprises et au tissu économique un nouveau lieu de rencontre et d'échanges central et accessible.
- Requalifier les abords de l'Arena Park par des espaces publics structurant pour réussir son intégration urbaine et paysagée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les études préalables et de conception sont en cours pour un dépôt de la demande de permis de construire en septembre 2017, un début des travaux mi 2018 et une ouverture mi 2020.

De manière à appréhender l'ensemble des enjeux et notamment ceux liés à l'environnement des études préalables aux études de conceptions ont été réalisées ou sont en cours :

- pré diagnostic faune & flore réalisé, diagnostic en cours pour couvrir l'ensemble des saisons d'ici le dépôt du PC,
- étude accessibilité et stationnement par les collectivités, pour déterminer le schéma d'accessibilité le plus approprié de manière à réduire les nuisances liés aux VL et donner la part la plus importante aux modes doux et transport en commun
- études topographie, géotechnique, hydrogéologie, acoustiques

Le début des travaux est envisagé mi 2018, selon les phases suivantes jusqu'à la livraison de l'ouvrage

- démolition
- terrassements & Réseaux
- confortement
- construction de l'Arena
- VRD & Aménagement des parvis et espaces verts.

De manière à limiter les impacts sur l'environnement et nuisances de la phases chantiers, il sera demandé aux constructeurs des engagements et la mise en place de chartes de type chantier propre, chantier à faible nuisance (circulation, bruit, poussières, pollutions, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Métropole Aréna accueillera le club de Basket de Villeurbanne (ASVEL) pour ses matchs de championnat de France en saison régulière et en phase finale, les matchs de coupe d'Europe, et tous les matchs de gala autour du club et du basket.

La Métropole Aréna accueillera tout type de manifestations sportives, tournois, championnats nationaux, internationaux, galas dans toutes les configurations et disciplines.

La Métropole Aréna accueillera des spectacles, culturels, artistiques, musicaux, selon les différentes configurations possibles.

La Métropole Aréna accueillera des salons, des séminaires, des conventions d'entreprises au sein de son amphithéâtre de 500 places et de ces différents espaces dédiés à cet effet.

Enfin une brasserie et des commerces (boutique asvel, autres espaces à définir) fonctionneront indépendamment de l'Aréna et en toute autonomie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Révision du PLU en cours
- Archéologie préventive (cf. Annexe 10)
- Études de sûreté et sécurité publique
- Demande d'examen cas par cas par l'Autorité environnementale
- Dossier Loi sur l'eau
- Dossier de déclaration préalable et demande de permis de construire
- Demande d'homologation de l'enceinte
- Demande qualification pour la pratique du Basket-ball

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise du projet :	17 000 m ²
Surface de Plancher et Emprise au sol de l'Arena Park (YC parking silo sur 3 niveaux) :	30000 m ² (SDP) et 11 000 m ²
Capacité d'accueil de l'Arena Park :	12 000 places (config. spectacle)
Longueur x largeur de l'Arena Park :	120 m x 97 m
Hauteur de l'Arena Park / à la rue Marcel Cerdan et / au parvis bas :	20 m et 30 m
Stationnements :	475 places (silo sur 3 niveaux) et 328 places sur un niveau de sous-sol

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

59 Avenue Marcel Cerdan
69 100 Villeurbanne

Coordonnées géographiques¹

Long. 4°5'4''6'''02''65N Lat. 4°5'4''28''15E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé hors des ZNIEFF répertoriées localement : ZNIEFF de type 2 : "Ensemble formé par le fleuve Rhone[...]" (450 m à l'est du site), ZNIEFF de type 1 : "Bassin de Miribel Jonage" (2,8 km au nord du site), "Prairie de la Feyssine" (3,5 km au nord-ouest du site), "Bassin du Grand Large" (3,7 km au nord-est du site)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones couvertes par un APPB les plus proches du site d'étude sont les "Iles de Crépieux Charmy" (FR3800687) situées à environ 2,8 km au nord.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est concerné par le PPBE de l'État dans la métropole de Lyon (arrêté préfectoral du 3 novembre 2015).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Page internet Carmen Zones humides Rhône-Alpes consultée le 10/04/2017
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeurbanne est concernée par le PPRN pour les inondations du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon secteur Lyon Villeurbanne (approuvé par arrêté préfectoral le 02/03/2009). Le site présente un risque de "remontée potentielle de nappe et réseau", il n'est pas concerné par le zonage réglementaire du PPRI. La commune de Villeurbanne n'est concernée par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS et BASOL n'est répertorié sur le site du projet. Une étude historique et documentaire est en cours. Elle sera complétée par une campagne de prélèvement.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par la ZRE "Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions)"
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 2,8 km du site Natura 2000 "pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage " (FR8201785)(cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ARENA PARK sera alimenté en eau potable par le réseau géré par Eau du Grand Lyon.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extrait de l'étude géotechnique G1 PGC réalisée par Confluence en Sep. 2016: "Compte-tenu de la nature argileuse des formations en place, et du contexte hydrique qui n'exclue pas la présence d'une nappe remontant à faible profondeur, les fouilles durant les terrassements pourraient nécessiter une mise hors d'eau avec la création de tranchées drainantes reliées à un ou plusieurs puisards équipés d'une pompe permettant l'évacuation des eaux collectées à l'extérieur de la fouille". La protection des structures enterrées sera définie à l'appui d'un suivi piézométrique et d'une étude hydrogéologique spécifique. (Cf. Annexe 8)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents potentiels correspondent aux déblais issus des travaux en sous-sol sur un niveau pour l'aménagement d'un parking. les matériaux du site seront réutilisés autant que possible.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis à part les matériaux de construction, le projet ne sera pas déficitaire en autres matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un prédiagnostic écologique a été réalisé par Ecosphere en Nov.2016 (cf. Annexe 9). Concernant la flore, aucun enjeu n'a été relevé lors des passages sur site, les habitats naturels sont artificialisés et dégradés. La présence d'espèces protégées est improbable, les potentialités de présence d'espèces à enjeux sont faibles. Concernant la faune, les enjeux de conservation sont faibles. Ceci étant, par vigilance, au regard de la proximité du Rhône, l'étude sera complétée par un inventaire complémentaire couvrant la période de plein développement de la faune et de la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement et du niveau de dégradation et d'artificialisation de la zone d'étude, il est peu probable que le projet est un impact sur des espèces à enjeux de conservation. L'étude complémentaire Faune/Flore (inventaires et analyse des incidences Natura 2000) permettra de s'en assurer.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La moitié nord du site présente une sensibilité très élevée face au risque de remontée de nappe (nappe affleurante pointée). Le site présente un aléa retrait-gonflement des argiles et un risque sismique faibles. A ce jour, le site n'est concerné par aucune cavité et aucun mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est localisé en bordure du périphérique lyonnais et de l'Astroballe. Il est exposé à une qualité de l'air et à une ambiance sonore déjà très dégradées du fait des émissions du trafic automobile. Au regard de ce contexte, les impacts du projet sur la qualité de l'air et les nuisances sonores ne devraient pas être significatives. Ils feront l'objet d'études complémentaires pour les quantifier avec précisions (étude accessibilité et étude acoustique).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité des accès, portée par la Métropole de Lyon. Cette étude confrontera les différents besoins en stationnement (configurations basket, concert intermédiaire ou concert international) avec les hypothèses déjà envisagées pour y répondre (convention avec le Sytral, P+R et parkings ouverts au public existants). Le projet n'a pas vocation à augmenter la capacité des parkings existants de manière à ne pas avoir d'impact significatif sur le trafic des voies de desserte.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'Arena Park accueillera des manifestations sportives et culturelles qui généreront du bruit (acclamations du public, musique). Ceci étant, le site est déjà exposé au bruit des manifestations de l'ASVEL (Astroballe) et du rugby. Le site est localisé dans le faisceau d'incidence de 300 mètres du périphérique lyonnais qui le borde conformément au classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes de Villeurbanne (arrêté du 2 juillet 2009). Une étude acoustique est programmée (état initial + état projeté).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte urbain déjà concerné par une ambiance lumineuse importante (éclairage du périphérique, de l'Astroballe, du terrain de rugby). Le projet ne modifiera pas significativement le contexte lumineux local, excepté les soirs de manifestation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement liés aux émissions GES du trafic généré lors des manifestations. Et exceptionnellement par les groupes électrogènes en cas de perte de l'alimentation électrique.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de pluie seront infiltrées (bassins de rétention à dimensionner). Une étude hydraulique est en cours pour cette gestion.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantier seront triés et évacués vers les centres agréés.</p> <p>En phase exploitation, les déchets d'activité seront triés et valorisés en accord avec la Métropole de Lyon.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(cf. Annexe 10) courrier DRAC
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement occupé par un stade de rugby qui va être reconstitué sur un autre site par la ville de Villeurbanne. L'usage sportif sera conservé, diversifié et développé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Lors d'événements internationaux, l'Aréna Park pourra fonctionner en complémentarité avec l'Astroballe situé à proximité (ex : tournoi de tennis organisé sur un week-end) sans pour autant qu'il n'y ai d'incidences cumulées (nombres de spectateurs constant).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des études préalables ont été réalisées pour prendre en compte les enjeux du projet sur l'environnement et les limiter. Il s'agit du diagnostic faune/flore, de l'étude pollution, de l'étude accessibilité (en cours) et d'étude sur la maîtrise de l'énergie et les possibilités d'utiliser des ENR.

Des réflexions se poursuivent sur la maîtrise de l'énergie :

- pour d'une part limiter les consommations en ayant une conception d'ouvrage permettant d'utiliser tout ou partie de l'ouvrage sans être obligé de le mettre en route en totalité

- et par ailleurs en limitant l'utilisation d'énergie fossile. Il est notamment étudié la possibilité de réaliser de la géothermie, ce qui au premier retour pourrait être réalisable, et par ailleurs lors de l'achat d'électricité, il sera demandé aux fournisseurs de nous garantir qu'ils produiront l'équivalent de nos consommations en énergie verte.

Nous sollicitons l'obtention d'une Labélisation LEED ou BREEAM.

En phase exploitation, le projet visera à s'inscrire dans plusieurs démarches visant à limiter notre empreinte écologique. D'une part une démarche de type RSE mais aussi l'obtention de certification pour la maîtrise de l'énergie 50 001 et l'organisation d'événement 20 001.

Pendant les travaux des chartes seront mises en place, chantiers propres, chantiers à faibles nuisances.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'Arena Park est un nouvel équipement multifonctionnel qui vient s'intégrer dans un territoire urbain existant (bd périphérique, Astroballe, carré de soie). De plus ce projet est conçu en étroite collaboration avec la Mission Carré de Soie et la ville de Villeurbanne, attentives à ses espaces publics, à la qualité de l'ouvrage et de son impact environnemental. Les principaux enjeux environnementaux identifiés se limitent à la proximité du canal de Jonage dont les études réalisées démontrent la faible incidence. L'accessibilité constitue un point de vigilance, dont le schéma établi s'appuiera sur le réseau TC de la métropole, pour limiter la part VL. Le MOA les a intégrés dès l'amont du projet en réalisant plusieurs études préalables qui seront complétées au cours de la conception. Par ailleurs, le projet est engagé dans une démarche volontaire de labélisation en phase réalisation, et une certification Maîtrise de l'énergie en phase exploitation. Selon ces éléments, l'étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes 7 : Perspectives de nuit du projet; Annexe 8 : Etude géotechnique G1 PGC (Confluence Sarl, 2016); Annexe 9 : Pré-diagnostic écologique (Ecosphere, 2016); Annexe 10 : Courrier réponse de saisine de la DRAC .

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Lyon le, 18 avril 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus